

**LETTRÉ D'INFORMATION DES ACTUALITÉS INTERNATIONALES
DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME**

Lettre n°85

**Union Européenne :
De nouvelles mesures de lutte contre le financement du terrorisme**

La Commission européenne propose une directive visant à combattre le blanchiment de capitaux grâce au droit pénal, un règlement relatif aux contrôles de l'argent liquide et un règlement relatif à la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et de confiscation d'avoirs d'origine criminelle.

Dans le cadre des engagements de son plan d'action destiné à renforcer la lutte contre le financement du terrorisme présenté en février 2016, la Commission a adopté le 21 décembre 2016 un train de mesures visant à renforcer la capacité de l'Union à combattre le financement du terrorisme et la criminalité organisée.

Une proposition de directive visant à combattre le blanchiment de capitaux grâce au droit pénal prévoit :

- des règles minimales relatives à la définition des infractions et des sanctions pénales liées au blanchiment de capitaux et un comblement des écarts entre les règles nationales pour empêcher l'exploitation de ces différences à des fins criminelles ;
- la suppression des obstacles à la coopération judiciaire et policière transfrontière en mettant en œuvre des dispositions communes pour améliorer les enquêtes concernant les infractions liées au blanchiment de capitaux ;
- l'alignement des normes de l'Union sur les obligations internationales dans ce domaine, énoncées dans la convention de Varsovie du Conseil de l'Europe et les recommandations du groupe d'action financière (GAFI).

Afin de fournir aux autorités compétentes les outils appropriés pour détecter les terroristes et leurs soutiens financiers, un règlement relatif aux contrôles de l'argent liquide vise à :

- renforcer le contrôle des mouvements d'argent liquide en ce qui concerne les personnes entrant dans l'UE ou qui en sortent avec 10.000 € ou plus en espèces ;
- permettre aux autorités d'agir même lorsque les montants concernés sont inférieurs au seuil de 10.000 € prévu pour la déclaration en douane, lorsqu'elles soupçonnent une activité criminelle ;
- améliorer l'échange d'informations entre autorités et Etats membres ;
- étendre les contrôles douaniers aux envois d'argent liquide par colis postal ou par fret ainsi qu'aux matières précieuses telles que l'or, qui ne sont actuellement pas couvertes par la déclaration douanière standard.

Enfin, une proposition de règlement relatif à la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et de confiscation d'avoirs d'origine criminelle permettra de :

- disposer d'un instrument juridique unique pour la reconnaissance tant des décisions de gel que des décisions de confiscation dans les autres États membres de l'UE, simplifiant ainsi le cadre juridique existant ;

- élargir la portée des règles actuelles relatives à la reconnaissance transfrontière à la confiscation des avoirs de tiers ayant un lien avec le criminel ;
- améliorer la rapidité et l'efficacité des décisions de gel ou de confiscation grâce à un document standard et à l'obligation des autorités compétentes de communiquer entre elles ;
- assurer le respect des droits à réparation et à restitution en faveur des victimes. victime prime celui de l'Etat d'exécution et d'émission.

<http://www.lemondedudroit.fr/europe-international/224426-ue-de-nouvelles-mesures-de-lutte-contre-le-financement-du-terrorisme.html>

L'Europe propose de confisquer l'Or en prétextant vouloir combattre le financement du terrorisme

Dans la foulée des restrictions sur les importations d'or en Chine, de la démonétisation et de la confiscation de l'Or en Inde, la Commission européenne suite à l'attaque terroriste qui a frappé Berlin, a proposé de renforcer les contrôles de capitaux au sein de l'Union. Elle souhaite en effet commencer à restreindre les flux entrants d'espèces et de métaux précieux sur son territoire, qu'elle juge susceptibles de financer des attaques terroristes sur le continent européen.

La Chine a déjà commencé à instaurer des restrictions sur les importations d'Or, et comme l'avait très bien détaillé Jayant Bhandari, le 05 décembre dernier, l'ingénierie sociale indienne crée régulièrement de nouveaux décrets, qui sabotent toute création de richesse, confisquent le patrimoine des gens, et tyrannisent ceux qui refusent de se soumettre à ce processus qui consiste à détruire ce qu'est l'épine dorsale de l'économie et de la civilisation. Il ne faut pas être devin pour comprendre rapidement que la possession d'or à des fins d'investissement deviendra illégale. Attendez-vous bientôt à un contrôle des capitaux.

Et maintenant, comme le rapporte Reuters, l'attaque terroriste du lundi 19 décembre 2016 près d'un marché de Noël à Berlin où 12 personnes ont trouvé la mort, a donné comme prétexte à la Commission européenne de resserrer les contrôles de capitaux – en particulier sur l'argent liquide et les métaux précieux – vers et hors de l'Europe.

La crise qui arrive sera pire que l'effondrement de 1929-1932. Les USA saisiront-ils l'Or du peuple ?

Cette proposition entre dans le cadre « d'un plan d'action contre le financement du terrorisme », dévoilé après les attaques de Paris de novembre 2015.

Sur la base des nouvelles propositions, les agents des douanes des états de l'Union Européenne pourront augmenter les vérifications des envois d'argent liquide et de cartes prépayées.

Les autorités pourront également saisir l'argent liquide ou les métaux précieux d'individus suspects entrant dans l'Union Européenne.

Les personnes possédant plus de 10.000 € doivent déjà à ce jour déclarer cet argent lorsqu'ils entrent dans l'Union Européenne. Les nouvelles règles autoriseraient les autorités à saisir de l'argent en dessous de cette limite, « en cas de suspicion d'activités criminelles », a écrit la Commission dans une note.

Les officiels de l'UE ont déclaré que les attaques récentes en Europe ont été perpétrées avec des fonds limités, parfois envoyés depuis l'extérieur de l'Union Européenne via des réseaux criminels.

La Commission considère également l'élaboration d'un plan européen de suivi de l'argent terroriste, sur la base du TFTP entre les États-Unis et l'Europe, contre lequel les politiciens et les défenseurs du respect de la vie privée s'opposent de longue date, car ce plan permet des vérifications à grande échelle des virements bancaires des consommateurs.

Ce plan vient compléter les propositions faites après les attaques de Paris afin de resserrer les contrôles sur les monnaies virtuelles telles que Bitcoin et les cartes prépayées, qui ont été utilisées pour perpétrer les attaques d'après les autorités françaises.

Les états membres ont soutenu ces propositions jeudi. Concernant la base du projet, qui doit encore être validée par le Parlement Européen, les porteurs de cartes prépayées devront fournir une pièce d'identité pour tout paiement supérieur à 150 €. »

Mais dans ce paragraphe, ça devient encore plus intéressant...

La Commission européenne propose également des règles communes au 28 pays de l'UE sur le gel des ressources financières des terroristes et sur la confiscation de leurs avoirs, même de personnes que l'on soupçonne d'activités criminelles.

Du coup, les espèces, les Bitcoins, les métaux précieux, et les cartes prépayées de plus de 150 dollars sont tous considérés comme étant des instruments qu'utilisent les «terroristes» et peuvent être maintenant confisqués si vous êtes une personne suspecte... ce que vous êtes actuellement selon leur rhétorique si vous détenez n'importe lequel de ces actifs.

<http://www.businessbourse.com/2016/12/31/leurope-propose-de-confisquer-lor-en-pretextant-vouloir-combattre-le-financement-du-terrorisme/>

La Commission européenne veut assécher les finances des terroristes

Elle souhaite également renforcer la coopération entre les États membres.

La Commission européenne a proposé mercredi 21 décembre une série de nouvelles mesures pour renforcer l'arsenal juridique européen contre le financement du terrorisme et combler les lacunes des échanges d'informations entre autorités des États membres. Avant d'être adoptées, ces dispositions seront examinées par les États membres et le Parlement européen.

Contrôle de la circulation d'argent liquide

Le nouveau règlement sera mis en place pour renforcer le contrôle des mouvements d'argent liquide concernant les personnes entrant dans l'UE ou qui en sortent avec au moins 10 000 euros.

Même si l'argent prévu pour la déclaration en douane serait inférieur à cette somme, les autorités pourront agir dès lors qu'il y aurait une suspicion d'activité criminelle.

Les mesures proposées comprennent aussi l'extension "des contrôles douaniers aux envois d'argent liquide par colis postal ou par fret, ainsi qu'aux matières précieuses telles que l'or", qui ne sont actuellement pas couvertes par la déclaration douanière standard.

Blanchiment et les avoirs financiers

Outre, l'exécutif européen propose de "geler et confisquer rapidement les avoirs financiers transfrontières", afin "d'empêcher les terroristes d'utiliser leur fonds pour commettre d'autres attaques".

La Commission a aussi suggéré une nouvelle directive permettant de faire systématiquement du blanchiment de capitaux une infraction pénale et de "combler les écarts" entre règles nationales en la matière.

La coopération entre les États membres de l'UE

De plus, l'amélioration du système d'information Schengen (SIS) - un système de partage de données destinées notamment aux autorités judiciaires et policières des pays européens - a été mis sur la table. Consulté 2,9 milliards de fois en 2015, ce système est utilisé en particulier pour la gestion des frontières européennes.

"À l'avenir, aucune information essentielle ne se perdra concernant d'éventuels terroristes présumés ou des migrants en situation irrégulière qui traversent nos frontières", a estimé le

commissaire européen chargé des migrations, Dimitris Avramopoulos. "Des exigences uniformes pour les agents sur le terrain" seront établies quant au traitement des données. Une nouvelle catégorie de signalements relative aux "personnes inconnues recherchées" sera aussi créée. L'accès complet aux données récoltées devra être donné à Europol. In fine, le texte instaure une obligation "de créer un signalement SIS dans les affaires liées aux infractions terroristes".

<http://www.atlantico.fr/pepites/commission-europeenne-veut-assecher-finances-terroristes-2916713.html>

L'UE propose d'attaquer les terroristes au porte-monnaie

La commission européenne a présenté une série de mesures, mercredi 21 décembre, pour assécher les finances des organisations terroristes, mais aussi renforcer la coopération entre les États membres.

La Commission européenne a proposé mercredi 21 décembre une série de nouvelles mesures pour renforcer l'arsenal juridique européen contre le financement du terrorisme et combler les lacunes des échanges d'informations entre autorités des États membres. Ces dispositions doivent encore être examinées par les États membres et le Parlement européen avant d'être adoptées.

Contrôler la circulation d'argent liquide

L'exécutif européen a mis sur la table un nouveau règlement pour renforcer le contrôle des mouvements d'argent liquide concernant les personnes entrant dans l'UE ou qui en sortent avec au moins 10 000 €.

La Commission veut aussi permettre à l'avenir aux autorités d'agir même lorsque les montants concernés sont inférieurs à ce seuil de 10 000 € prévu pour la déclaration en douane, dès lors qu'il existe une suspicion d'activité criminelle.

Ce seuil cependant reste bien au-dessus des flux modiques parfois utilisés pour ne pas éveiller les soupçons. On s'en souvient, Amedy Coulibaly, le tueur de l'Hyper Cacher, avait tout simplement contracté un prêt à la consommation de 6 000 € pour s'équiper.

Les mesures proposées incluent aussi l'extension « *des contrôles douaniers aux envois d'argent liquide par colis postal ou par fret, ainsi qu'aux matières précieuses telles que l'or* », qui ne sont actuellement pas couvertes par la déclaration douanière standard.

Traquer le blanchiment et geler les avoirs

De nouvelles règles sont également suggérées pour « *geler et confisquer rapidement les avoirs financiers transfrontières* », afin « *d'empêcher les terroristes d'utiliser leur fonds pour commettre d'autres attaques* ».

La Commission a aussi proposé une nouvelle directive permettant de faire systématiquement du blanchiment de capitaux une infraction pénale et de « *combler les écarts* » entre règles nationales en la matière.

Renforcer la coopération

La Commission a par ailleurs présenté mercredi des propositions d'amélioration du système d'information Schengen (SIS), un système de partage de données destinées notamment aux autorités judiciaires et policières des pays européens. Consulté 2,9 milliards de fois en 2015, ce système est utilisé en particulier pour la gestion des frontières européennes.

« À l'avenir, aucune information essentielle ne se perdra concernant d'éventuels terroristes présumés ou des migrants en situation irrégulière qui traversent nos frontières », a estimé le commissaire européen chargé des migrations, Dimitris Avramopoulos. « Des exigences uniformes pour les agents sur le terrain » seront établies quant au traitement des données.

Une nouvelle catégorie de signalements relative aux « personnes inconnues recherchées » doit être créée. L'accès complet aux données récoltées devra être donné à Europol. Le texte instaure aussi une obligation « de créer un signalement SIS dans les affaires liées aux infractions terroristes ».

<http://www.la-croix.com/Monde/Europe/LUE-propose-dattaquer-terroristes-porte-monnaie-2016-12-22-1200812370>

Financement du terrorisme: Bruxelles veut plus contrôler les transferts d'argent

La Commission européenne va proposer mercredi un renforcement des contrôles des mouvements d'argent vers et depuis l'UE, pour mieux lutter contre le financement du terrorisme, a indiqué mardi Pierre Moscovici, commissaire européen aux Affaires économiques.

"Aujourd'hui, on contrôle les espèces au-delà de 10.000 euros", a-t-il rappelé sur les médias RMC-BFM TV. Pour mieux contrôler les flux financiers illicites, "je proposerai (dans un texte mercredi) qu'on puisse contrôler les espèces mais aussi l'or, les titres, les cartes prépayées", a-t-il déclaré.

Le commissaire souhaite par ailleurs "qu'on puisse contrôler également les sommes inférieures à 10.000 euros s'il y a une suspicion de financement du terrorisme". Cette tâche reviendrait aux autorités douanières, a-t-il précisé.

Concernant la coopération entre Etats membres, Pierre Moscovici propose de "passer de l'échange entre administrations douanières, de la simple mise à disposition d'informations, à une sorte d'obligation de signalement car il faut absolument tarir les sources de financement du terrorisme".

"L'échange automatique d'informations entre les douanes et les cellules de renseignement financier des différents États membres permettra de repérer plus facilement les activités suspectes et de remonter les filières terroristes", avait expliqué le commissaire dans un entretien au journal français Le Figaro, qui a dévoilé lundi soir le projet de texte.

La Commission a précisé mardi qu'elle présenterait ses propositions pour renforcer la lutte contre le financement du terrorisme lors d'une conférence de presse mercredi à Bruxelles. Elle doit aussi présenter à cette occasion son rapport mensuel sur la mise en œuvre des mesures anti-terroristes lancées ces derniers mois.

<http://www.leparisien.fr/flash-actualite-economie/financement-du-terrorisme-bruxelles-veut-plus-controler-les-transferts-d-argent-20-12-2016-6477906.php>

La Commission présente un plan d'action destiné à renforcer la lutte contre le financement du terrorisme

La Commission européenne présente aujourd'hui un plan d'action destiné à renforcer la lutte contre le financement du terrorisme.

Les attentats terroristes perpétrés récemment dans l'Union européenne et ailleurs dans le monde montrent qu'il est nécessaire de réagir avec fermeté et de manière coordonnée au niveau européen afin de s'attaquer à ce phénomène. Le programme européen en matière de sécurité faisait mention d'une série de points pour améliorer la lutte contre le financement du terrorisme. Le plan d'action global présenté aujourd'hui permettra de réagir vigoureusement et rapidement aux défis actuels, en s'appuyant sur les règles existantes de l'Union et en les

complétant au besoin. Par des mesures concrètes, ces règles seront adaptées aux nouvelles menaces ou des règles supplémentaires seront proposées pour y faire face.

Le premier vice-président, M. Frans Timmermans, a déclaré à ce propos: «Nous devons priver les terroristes des ressources qu'ils utilisent pour commettre leurs crimes odieux. En repérant et en tarissant les sources de financement des réseaux terroristes, nous pouvons réduire leur capacité à voyager, à acheter des armes et des explosifs, à planifier des attentats et à propager la haine et la peur sur la toile. Au cours des prochains mois, la Commission actualisera et développera la réglementation et les outils dont dispose l'UE, au moyen de mesures bien conçues destinées à faire face aux menaces émergentes et à aider les autorités nationales à renforcer la lutte contre le financement du terrorisme et à mieux coopérer, dans le plein respect des droits fondamentaux. Il est essentiel que nous collaborions sur la question du financement du terrorisme pour obtenir des résultats et protéger la sécurité des citoyens européens.»

M. Valdis Dombrovskis, le vice-président chargé de l'euro et du dialogue social, a quant à lui déclaré: «Le plan d'action présenté aujourd'hui nous permettra de prendre des mesures rapides pour lutter énergiquement contre le financement du terrorisme, en commençant par présenter des propositions législatives au cours des prochains mois. Il faut priver les terroristes de l'accès au financement, permettre aux autorités de mieux tracer les flux financiers pour prévenir des attentats dévastateurs tels que ceux perpétrés à Paris l'année dernière, et veiller à ce que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme donnent lieu à des sanctions dans tous les États membres. Nous voulons améliorer la surveillance des nombreux moyens financiers utilisés par les terroristes, de l'argent liquide aux objets culturels en passant par les monnaies virtuelles et les cartes prépayées anonymes, tout en évitant de faire inutilement obstacle au bon fonctionnement des paiements et des marchés financiers pour les citoyens ordinaires qui respectent la loi.»

Le plan d'action s'articulera autour de deux grands axes:

- tracer les terroristes en surveillant les mouvements financiers et les empêcher de transférer des fonds ou d'autres avoirs;
- déstabiliser les sources de revenus utilisées par les organisations terroristes, en s'attaquant à leur capacité de lever des fonds.

Prévenir les mouvements de fonds et repérer le financement du terrorisme

Les terroristes se livrent à de multiples activités, tant licites qu'illicites, pour financer leurs actes. Le traçage des flux financiers peut contribuer à l'identification et à la traque des réseaux terroristes. Les nouveaux instruments financiers et les nouveaux modes de paiement sont sources de nouvelles vulnérabilités auxquelles il convient de remédier. Il est essentiel de faire obstacle aux possibilités de financement du terrorisme pour assurer la sécurité, mais les mesures prises dans ce domaine pourraient également avoir des incidences sur la vie et l'activité économique des citoyens et des entreprises des quatre coins de l'UE. C'est pourquoi les propositions de la Commission tendront à un équilibre entre la nécessité d'accroître la sécurité et celle de protéger les droits fondamentaux (notamment la protection des données) et les libertés économiques.

L'adoption du quatrième train de mesures anti-blanchiment, en mai 2015, a représenté une étape importante pour améliorer l'efficacité des efforts déployés par l'UE afin de lutter contre le blanchiment d'argent provenant d'activités criminelles et contre le financement d'activités terroristes. Ce train de mesures doit à présent être mis en œuvre rapidement par les États membres. La Commission invite ces derniers à s'engager à le faire d'ici à la fin de 2016. En décembre 2015, la Commission a proposé une directive relative à la lutte contre le terrorisme, qui érige en infractions le financement du terrorisme ainsi que le financement du recrutement, de l'entraînement et des déplacements à des fins de terrorisme. La Commission propose

aujourd'hui d'autres moyens de s'attaquer à l'utilisation abusive du système financier à des fins de financement du terrorisme.

Nous proposerons, d'ici à la fin du deuxième trimestre de 2016 au plus tard, d'apporter une série de modifications ciblées à la quatrième directive anti-blanchiment, visant les objectifs suivants:

- **mettre en place des garanties élevées concernant les flux financiers en provenance de pays tiers à haut risque:** la Commission modifiera la directive afin d'y inclure une liste des contrôles obligatoires (mesures de vigilance) à effectuer par les établissements financiers sur les flux financiers en provenance de pays dont les dispositifs nationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme présentent des carences stratégiques. L'application de mesures identiques dans l'ensemble des États membres permettra d'éviter que l'Europe comporte des failles dans lesquelles les terroristes pourraient s'engouffrer pour mener leurs opérations via des pays présentant des niveaux de protection plus faibles;
- **renforcer les compétences des cellules de renseignement financier de l'UE et faciliter la coopération entre elles:** l'étendue des informations accessibles aux cellules de renseignement financier sera élargie, en conformité avec les normes internationales les plus récentes;
- **mettre en place des registres nationaux centralisés des comptes bancaires et des comptes de paiement ou des systèmes centraux de recherche de données dans tous les États membres:** la directive sera modifiée afin que les cellules de renseignement financier puissent accéder plus facilement et plus rapidement aux informations relatives aux titulaires de comptes bancaires et de comptes de paiement;
- **agir sur les risques de financement du terrorisme liés aux monnaies virtuelles:** afin de prévenir leur utilisation abusive à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, la Commission propose d'inclure les plateformes de change de monnaies virtuelles dans le champ d'application de la directive anti-blanchiment, de manière à ce que ces plateformes doivent appliquer des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle lors de l'échange de monnaies virtuelles contre des monnaies réelles, ce qui mettra fin à l'anonymat associé à ce type d'échange;
- **s'attaquer aux risques liés aux instruments prépayés anonymes (par exemple, les cartes prépayées):** la Commission propose d'abaisser les seuils en dessous desquels une identification n'est pas requise et d'élargir les exigences relatives à la vérification de l'identité des clients. Il sera veillé à la proportionnalité de ces mesures, eu égard en particulier à l'utilisation de ces cartes par des citoyens vulnérables sur le plan financier.

D'autres mesures tendront aux objectifs suivants:

- **améliorer l'efficacité de la transposition par l'UE des mesures de gel des avoirs adoptées par les Nations unies,** ainsi que l'accessibilité des listes des Nations unies aux établissements financiers et aux opérateurs économiques de l'UE, d'ici à la fin de 2016. La Commission évaluera également la nécessité que l'UE se dote d'un régime qui lui serait propre pour geler les avoirs des terroristes;
- **ériger le blanchiment de capitaux en infraction:** l'application, dans toute l'UE, d'une définition exhaustive commune des infractions de blanchiment et des sanctions correspondantes permettra d'éviter des entraves à la coopération judiciaire et policière transfrontière en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux;
- **limiter les risques liés aux paiements en espèces:** dans le cadre d'une proposition législative relative aux mouvements illicites d'argent liquide, la Commission étendra le champ d'application du règlement existant afin d'y inclure l'argent liquide envoyé

par fret ou par la poste et de permettre aux autorités d'agir à l'égard de montants plus faibles d'argent liquide en cas de soupçons d'activité illicite;

- **étudier des mesures supplémentaires pour tracer le financement du terrorisme:** la Commission étudiera la nécessité de mettre en place, au niveau de l'UE, un système complémentaire pour tracer le financement du terrorisme, de façon, par exemple, à surveiller les paiements intra-UE, auxquels ne s'applique pas le programme UE-États-Unis de surveillance du financement du terrorisme (TFTP).

Déstabiliser les sources de revenus des organisations terroristes

Le commerce illicite effectué à partir des zones qu'elles occupent (y compris le commerce de biens culturels et le commerce illicite d'espèces sauvages) constitue actuellement une source majeure de revenus pour les organisations terroristes. Ces dernières peuvent également tirer des revenus du commerce de marchandises légales. La Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) apporteront une **assistance technique aux pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord** afin qu'ils luttent contre le trafic de biens culturels et ils aideront les pays tiers à **se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies** à ce sujet. Les pays du Proche-Orient, d'Afrique du Nord et d'Asie du Sud-Est bénéficieront également d'un soutien destiné à améliorer la lutte contre le financement du terrorisme.

En 2017, la Commission présentera une proposition législative visant à **renforcer les compétences des autorités douanières** dans le but de s'attaquer au financement du terrorisme par l'intermédiaire du **commerce de biens**, par exemple en prenant des mesures à l'égard des revenus illégaux provenant de la dissimulation d'opérations commerciales, de la représentation trompeuse de la valeur des marchandises et de l'émission de factures fictives.

Une autre proposition portera sur le **commerce illicite de biens culturels**, l'objectif étant d'étendre le champ d'application de la législation actuelle à un plus grand nombre de pays.

Prochaines étapes

Le plan d'action énumère une série de mesures concrètes qui seront mises en œuvre par la Commission immédiatement. D'autres suivront dans les mois à venir. Toutes les mesures présentées aujourd'hui devraient être menées à bien pour la fin de 2017 (voir le calendrier détaillé figurant dans la fiche d'information).

Contexte

Dans le programme européen en matière de sécurité, la nécessité de prendre des mesures pour s'attaquer au financement du terrorisme de manière plus efficace et plus globale a été soulignée. Les mesures prises au cours de l'année écoulée comprennent l'introduction de sanctions pénales en lien avec le financement du terrorisme dans le cadre d'une proposition de directive relative à la lutte contre le terrorisme, ainsi que la signature, par l'Union européenne, de la convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme. Dans leurs conclusions respectives du 20 novembre, du 8 décembre et du 18 décembre 2015, le Conseil «Justice et affaires intérieures», le Conseil «Affaires économiques et financières» et le Conseil européen ont souligné la nécessité de continuer à intensifier les travaux dans ce domaine. Dans le même temps, la résolution adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies le 17 décembre 2015, ciblant plus spécifiquement le financement de Daech et élargissant l'ancien régime de sanctions «Al-Qaida», a démontré l'existence d'un profond consensus au niveau mondial en faveur de la lutte contre le financement du terrorisme.

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-202_fr.htm

Va-t-on bientôt vous interdire de payer anonymement ?

Les moyens de paiement anonymes permettent aussi de préserver la vie privée et la sécurité des citoyens honnêtes. Ne pas donner son identité, l'adresse de son domicile et tous les

chiffres de sa carte bancaire à n'importe qui, c'est encore la meilleure façon d'éviter les ennuis.

Au nom de la lutte contre le terrorisme, au nom de la lutte contre le blanchiment d'argent, au nom de la sécurité de nos enfants, nous nous dirigeons docilement vers un régime de surveillance financière de masse.

Et alors me direz-vous ? Faudrait-il davantage de morts, de blessés et de drames pour que nous réagissions enfin ? Il s'agit de la sécurité du pays, de la sécurité de millions d'innocents. Au diable la vie privée !

STOP ! Je vous arrête tout net. La réalité est différente. Il ne s'agit pas de troquer un peu de vie privée contre un peu de sécurité. Il s'agit de sacrifier avec certitude sa vie privée sans aucune garantie en retour d'accéder à une société plus sûre. De fait, ce régime de surveillance financière de masse vers lequel nous nous dirigeons en chantant risque de tous nous mener vers une société à la fois moins libre et moins sûre. De grâce pensez-y !

Le Narratif :

– «Nous devons priver les terroristes des ressources qu'ils utilisent pour commettre leurs crimes odieux [...]. Il est essentiel que nous collaborions sur la question du financement du terrorisme pour obtenir des résultats et protéger la sécurité des citoyens européens. »

– « Nous voulons améliorer la surveillance des nombreux moyens financiers utilisés par les terroristes, de l'argent liquide aux objets culturels en passant par les monnaies virtuelles et les cartes prépayées anonymes, tout en évitant de faire inutilement obstacle au bon fonctionnement des paiements et des marchés financiers pour les citoyens ordinaires qui respectent la loi. »

Extrait du plan d'action de la Commission européenne contre le financement du terrorisme, déclarations respectives de Frans Timmermans et de Valdis Dombrovskis, vice-présidents de la Commission européenne, le 2 février 2016.

L'enfer sécuritaire est pavé de bonnes intentions, ou au minimum de beaux discours. Malheureusement, s'acharner contre les moyens de paiement anonymes au prétexte que les criminels s'en servent c'est se tromper de cible. C'est se laisser aveugler par la colère ou la peur et tomber dans une logique totalitaire qui omet toute une partie de la réalité. J'ai déjà combattu ce type de raccourcis dans un article consacré à Bitcoin et au terrorisme, j'y reviens brièvement.

Une réalité tronquée :

- D'une part, les moyens de paiement anonymes permettent aussi de préserver la vie privée et la sécurité des citoyens honnêtes. Ne pas donner son identité, l'adresse de son domicile et tous les chiffres de sa carte bancaire à n'importe qui, c'est encore la meilleure façon d'éviter les ennuis. À ce titre, priver les citoyens honnêtes de moyens de paiement anonymes, comme le cash, c'est les priver d'un moyen de protection simple et ancestral, il ne faut pas l'oublier ! J'y reviendrai dans le prochain article.

- D'autre part, s'il fallait interdire ou surveiller tout ce qu'utilisent les terroristes on pourrait absolument tout interdire ou surveiller. C'est une logique totalitaire stérile. Les terroristes conduisent des voitures, communiquent avec des téléphones portables, surfent sur Internet, ils regardent la télé, certains lisent des livres, souvent sacrés, ils vivent dans des maisons, des appartements, ils s'y cachent, ils y complotent, ils y conspirent... Faut-il pour autant nous forcer à vivre dans des maisons sans volets ni serrures ? Interdire l'accès à toute source d'information à moins qu'elle n'ait été accréditée, jugée conforme ? Faut-il que toutes nos conversations et nos recherches Internet soient espionnées et conservées ad vitam aeternam par des cellules de renseignement sans visages ? Ou faut-il encore que tous nos déplacements soient géolocalisés et que le moindre de nos achats soit archivé ? Est-ce cela le prix à payer pour vivre en sécurité ?

• Pour éviter que cette dystopie ne devienne notre réalité quotidienne, il est nécessaire de résister aux promesses de sécurité qui ne seront pas tenues, car dans leurs sillons ce sont nos libertés élémentaires qui seront sacrifiées. Ironie du sort, c'est exactement ce que souhaitent les terroristes !

• Bruce Schneier, grand écrivain et cryptologue américain, éminent spécialiste des problématiques de sécurité et de vie privée, ayant notamment étudié l'impact des mesures sécuritaires établies aux USA à la suite des attentats du 11 septembre 2001, résume bien la situation :

• Malgré la rhétorique anxiogène qui affirme le contraire, le terrorisme n'est pas une menace transcendante. Une attaque terroriste ne peut pas détruire le mode de vie d'un pays ; c'est seulement notre réponse à cette attaque qui peut faire ce genre de dégâts. Plus nous dévoyons nos propres lois, plus nous convertissons nos immeubles en forteresses, plus nous réduisons nos libertés et les libertés à l'origine de nos sociétés, plus nous faisons le travail des terroristes à leur place.

Mais revenons-en à notre problématique de surveillance des moyens de paiement.

Comment juger de l'opportunité d'une nouvelle politique de surveillance ?

Méthodologie :

Pour analyser la pertinence de la politique de surveillance financière de masse voulue par nos élites, reprenons la méthodologie de Bruce Schneier :

La première question à se poser à propos de toute nouvelle mesure de sécurité c'est : quel problème résout-elle ? La seconde : quels problèmes engendre-t-elle, en particulier quand elle échoue.

Bruce Schneier, The Atlantic Monthly, Special Report, Homeland Insecurity, septembre 2002
Dans notre cas, cela revient à se demander dans un premier temps si la politique de lutte contre les moyens de paiement anonymes est efficace pour combattre le terrorisme et protéger la sécurité des citoyens honnêtes. Autrement dit, cette politique a-t-elle une chance de résoudre les problèmes auxquels elle prétend s'attaquer ?

Enfin, il ne faut pas oublier d'évaluer les effets secondaires d'une telle politique. En particulier les nouveaux risques qu'elle engendre, comme la centralisation des données sensibles et le risque accru de vol d'identité et d'abus de pouvoir qui en résulte.

Au final, il s'agit en quelque sorte d'appliquer l'un des fameux adages de Winston Churchill : Aussi belle soit la stratégie, vous devriez de temps en temps regarder ses résultats.

Winston Churchill

La comédie sécuritaire

Suivant la méthodologie de ce cher Bruce Schneier essayons donc de répondre à la première question qui mérite d'être posée :

La politique de lutte contre les moyens de paiement anonymes est-elle efficace pour combattre le terrorisme et protéger la sécurité des citoyens honnêtes ?

Sans effet chez les voisins :

Une première approche intéressante consiste à étudier les résultats obtenus par tous ceux qui ont déjà essayé la méthode ou qui s'en sont approchés. À ce propos, écoutons Carl Ludwig Thiele, membre du conseil de la Bundesbank, la banque centrale allemande, un homme direct "Comment les restrictions sur les paiements en espèces limitent-elles la criminalité dans les autres pays ?

Je ne suis pas au courant que dans les pays avec des restrictions sur les paiements en espèces, comme l'Italie ou la France, la criminalité soit proportionnellement plus faible que dans les pays sans limite supérieure [comme l'Allemagne]."

Extrait d'un discours magistral de Carl Ludwig Thiele membre du conseil de la Bundesbank en défense des paiements en espèces. Le 13 avril 2016.

• Les statistiques d'Eurostat confirment les propos du banquier central allemand ; malgré l'absence de plafonnement des paiements en espèces en Allemagne et en Autriche, ces deux pays n'ont rien à envier à la France ou l'Italie en termes de criminalité.

• Autre exemple frappant, malgré les pressions exercées par le GAFI, Hong Kong n'impose aucune limite sur les paiements ni le transport d'espèces. Ce qui signifie que n'importe qui peut passer la frontière hongkongaise avec 100 000€ ou plus en liquide et dépenser des sommes folles en espèces sur le territoire sans jamais être inquiété ni fouillé au corps par les autorités locales. Eh bien malgré cette politique que certains jugeront inconsciente, la criminalité dans ce pays est l'une des plus faibles au monde, bien inférieure à celle de la France, comme en témoignent régulièrement les rapports de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).

• La première vérité oubliée qui ressort de ces observations c'est que les gens honnêtes ne se transforment pas subitement en dangereux sociopathes dès qu'ils ont accès à des moyens de paiement anonymes. Autrement dit, ce ne sont pas les moyens de paiement anonymes qui engendrent la violence dans la société ! Il existe des pays qui ne plafonnent pas les paiements en espèces et qui ne sombrent pas pour autant dans le chaos.

• Les causes de l'insécurité sont à chercher ailleurs : problèmes de justice, de police, d'éducation, de désœuvrement, autant de problèmes qu'une suppression des moyens de paiement anonymes ne résout pas. Ce qui m'amène à mon second point : la suppression des moyens de paiement anonymes ne fera pas disparaître la criminalité et on peut même douter qu'elle la réduise.

• **Interdire les moyens de paiement anonyme, sans effet sur les causes profondes :** Comme les attentats de Nice l'ont prouvé, même sans cash et sans anonymat, même en état d'urgence, les terroristes continuent d'exister et d'être dangereux. Ils peuvent toujours présenter un permis de conduire en règle délivré par la préfecture, louer un camion en payant par carte bancaire ou par chèque et aller écraser des innocents avec. Autrement dit, les kamikazes n'arrêteront pas de se faire sauter et les terroristes n'arrêteront pas de commettre des attentats parce que les paiements en espèces ou en bitcoins sont interdits.

Et il en va de même pour tous les psychopathes violents qui créent de l'insécurité, de la vraie. Puissiez-vous interdire jusqu'à l'existence même de la monnaie, les cambrioleurs seront toujours intéressés par votre iPhone ou vos bijoux, les racketteurs trouveront encore vos fringues à leur goût, votre carte bleue ne vous protégera pas de la ratonnade, quant aux violeurs, aux tortionnaires et aux tueurs, votre portefeuille n'est qu'un bonus !

Ce n'est pas un discours fataliste, c'est une réalité ! On ne résoudra pas les problèmes d'insécurité de notre pays sans s'attaquer à leurs causes profondes :

Autant de problèmes que la lutte contre les moyens de paiement anonymes ne résout pas et raison pour laquelle il est peu probable qu'elle fasse baisser la criminalité.

“Les faits ne cessent pas d'exister parce qu'on les ignore.”

Aldous Huxley

Cette stratégie politique est d'autant plus navrante que les pays qui font des choix inverses, à savoir :

S'attaquer aux causes premières de l'insécurité et du terrorisme : disposer d'une justice et d'une police efficace, d'une éducation performante, d'une économie compétitive offrant des perspectives d'emploi, d'une politique étrangère pacifique etc.

Ne pas limiter l'accès à des moyens de paiement anonymes : paiements en espèces non plafonnés.

Ces pays-là obtiennent de très bons résultats en termes de sécurité ! À l'exemple de Hong-Kong notamment.

De là à conclure que la politique de lutte contre les moyens de paiement anonymes s'apparente à ce que Bruce Schneier qualifie de comédie sécuritaire (Security Theater), à

savoir des mesures de sécurité ostensibles destinées à donner au public une impression de sécurité sans pour autant améliorer la sécurité réelle du public, il n'y a qu'un pas...

Mais passons, admettons que ces mesures soient efficaces, au moins un minimum. Elles peuvent effectivement dissuader certains criminels de passer à l'acte, peut-être pas les plus dangereux déterminés à frapper quelles qu'en soient les conséquences, certainement pas les mieux informés capables de contourner la surveillance, mais quand même quelques-uns.

Le gambit sécuritaire.

Malheureusement, une mesure de sécurité parfaitement efficace n'est pas forcément heureuse ni souhaitable pour autant ! Par exemple, stopper tout le trafic aérien et maintenir indéfiniment les avions au sol dans le but d'éviter qu'un attentat du type 11 septembre 2001 se reproduise est certainement efficace, ce n'est pas une solution acceptable pour autant. Le sacrifice demandé est trop important. C'est l'un des apports majeurs de Bruce Schneier : tout gain en sécurité implique toujours une sorte de compromis, que ce soit en termes d'argent, de temps, de confort, de capacité, de liberté etc. Sécuriser sa maison au moyen d'un verrou suppose par la suite d'en conserver la clé et de devoir s'en servir à chaque fois que l'on rentre chez soi. Utiliser un mot de passe pour sécuriser l'accès à ses e-mails suppose par la suite de le retenir et de le taper à chaque connexion etc.

Le corollaire fondamental de cette observation c'est qu'il est impossible de juger de la pertinence d'une mesure de sécurité, fût-elle efficace, sans considérer avec attention les sacrifices qu'elle nous impose.

Pour paraphraser Bruce Schneier :

Cela ne fait aucun sens d'apprécier une mesure de sécurité simplement en termes d'efficacité. « Cela est-il efficace contre une menace ? » est la mauvaise question à poser. Il faut se demander : « est-ce un bon compromis ? » Les gilets pare-balles marchent bien et sont très efficaces pour arrêter les balles. Pourtant, pour la plupart d'entre nous, vivant dans des pays industrialisés respectueux du droit et relativement sûrs, en porter un n'est pas un bon compromis. Le gain de sécurité n'en vaut pas la peine : ça n'en vaut pas le prix, l'inconfort, ou le côté inesthétique. Déménagez dans une autre région du monde et vous pourriez reconsidérer ce compromis.

Voilà pourquoi même en supposant que la lutte contre les moyens de paiement anonymes soit efficace pour juguler la criminalité et le terrorisme, cela ne nous dispense pas pour autant de répondre à la seconde question de Bruce Schneier, celle que personne ne pose jamais alors même qu'elle est capitale :

Quels sont les inconvénients d'une politique de surveillance de masse des moyens de paiement ?

En particulier, quels sont les risques que cette politique fait peser sur chacun d'entre nous ?

Je m'attacherai à répondre en détail à ces questions dans le prochain article.

Conclusion

Pour justifier le déploiement d'une surveillance financière de masse nos bienveillants technocrates rappellent sans cesse que les moyens de paiement anonymes peuvent-être utilisés par les terroristes pour « commettre leurs crimes odieux ».

Fort bien, cette affirmation angoissante est exacte, les terroristes utilisent le cash, internet, les téléphones portables, ils prennent les transports en commun et se serviront inmanquablement un jour de Bitcoin et des protocoles de registres distribués (alias ces fameuses blockchains). Il n'en demeure pas moins que le raisonnement et le remède proposés par nos technocrates sont à la fois réducteurs et terriblement dangereux !

D'une part, la lutte contre les moyens de paiement anonymes est aveugle. Elle affecte indistinctement les innocents et les criminels. Au final, suivant cette politique, au même titre que les terroristes, les citoyens honnêtes n'auront plus accès aux moyens de paiement qui leur permettraient de préserver la confidentialité de leurs transactions et de protéger leur vie privée.

D'ailleurs dans la pratique, il est vraisemblable que cette politique impactera en premier lieu les gens honnêtes qui respectent la loi par opposition aux criminels qui ne la respectent pas et n'ont pas l'intention de s'y plier.

D'autre part il n'est pas prouvé que cette politique soit efficace. Il existe de nombreux contre-exemples de pays dans lesquels les paiements en espèces sont très peu contrôlés et qui ne connaissent pas pour autant une criminalité exacerbée. Surtout, cette politique ne traite en rien les causes profondes de l'insécurité et de la violence dans notre société (problèmes de justice, de police, d'éducation etc.).

Enfin, et c'est l'aspect crucial sur lequel je reviendrai dans le prochain article, tous ceux qui proposent ces mesures de surveillance ne se donnent jamais la peine d'en étudier les conséquences négatives. En particulier, les autorités de régulation ne font aucune analyse des risques inhérents à la disparition des moyens de paiement anonymes et à la mise en place d'un système de surveillance financière de masse. Pourtant ces risques existent et ils ne sont pas négligeables du tout !! Si la loi nous oblige à divulguer notre identité ou notre domicile et nos coordonnées bancaires pour chaque transaction, ou si la loi oblige les commerçants, les banques et au final n'importe quel intermédiaire financier à recueillir, stocker, et communiquer ces informations personnelles à des cellules de renseignement, qui les centraliseront et les conserveront durant des années, que se passera-t-il le jour où ces données sensibles seront volées, vendues, ou utilisées à mauvais escient ? Qui peut prétendre que cela n'arrivera pas ?

L'usurpation d'identité et de coordonnées bancaires coûte des dizaines de milliards de dollars chaque année et a déjà affecté des centaines de millions de personnes dans le monde. Ceux qui en ont déjà été victimes comprennent certainement la menace. Quant aux exemples historiques de programmes de surveillance de masse ayant viré au cauchemar, ils ne manquent pas. Toute personne ayant eu la joie de naître en RDA ou dans un pays du bloc communiste à la belle époque vous le confirmera certainement.

En réponse, le premier moyen vraiment efficace, simple et ancestral pour se protéger contre ces risques, c'est de ne pas communiquer, ou le moins possible, de données sensibles lors d'une transaction. C'est exactement ce que permettent les paiements en espèces depuis des centaines d'années et plus récemment, sur internet, les paiements en bitcoins.

En revanche, dans une société sans moyens de paiement anonymes tout le monde est exposé quotidiennement à ces risques et il est absolument impossible de s'en prémunir efficacement. Une fois communiquée à un tiers, toute donnée sensible personnelle est susceptible d'être volée, vendue ou utilisée à mauvais escient. Plus la loi nous oblige à transmettre des données personnelles sensibles, plus elle nous expose à ces risques et il n'existe aucune mesure technique qui permette de pallier ce problème.

La morale de l'histoire c'est que toute mesure de sécurité a ses inconvénients et la politique de lutte contre les moyens de paiement anonymes ne fait pas exception à la règle. Refuser de considérer les limites et les risques de cette politique de surveillance ne nous aidera pas à établir les bonnes mesures de sécurité pour combattre le terrorisme.

<https://www.contrepoints.org/2016/10/28/270137-dangers-de-labsence-de-moyens-de-paiement-anonymes>

CEMAC :
la BEAC adopte de nouvelles mesures
de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

YAOUNDE, 19 septembre (Xinhua) — La Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) va renforcer ses moyens informatiques de vigilance, de détection, d'alerte automatisée et de

traçage des opérations sensibles ou suspectes afin d'intensifier la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, a déclaré le gouverneur de cette institution sous-régionale, Lucas Abaga Nchama, jeudi à Yaoundé.

“En raison de sa place dans le système financier de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et au plan international, la BEAC ne doit présenter à cet égard aucune vulnérabilité au plan de ses opérations et ambitionne l'efficacité et l'exemplarité, pour son bénéfice propre et celui de ses Etats membres”, a déclaré Lucas Abaga Nchama, à la fin du séminaire de sensibilisation sur la mise en œuvre des obligations de la BEAC au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Au sein de la BEAC, l'essentiel sera fait également pour doter les cellules internes de contrôle des moyens correspondants au rôle qu'elles seront amenées à jouer en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

En outre, il sera mis en place, “sans autre délai, les dispositions internes qui permettront la transmission effective, le cas échéant, de déclarations de soupçons aux agences nationales d'investigations financières”, a par ailleurs indiqué le gouverneur de la BEAC.

La BEAC va corriger les insuffisances qui peuvent encore exister au plan de son organisation et de ses procédures, et assurer avec le concours des partenaires et des prestataires spécialisés tout ce qui est nécessaire, notamment en terme de formations à grande échelle, de communication et de coopération.

Le séminaire de sensibilisation sur la mise en œuvre des obligations de la BEAC au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme a connu la participation d'une centaine d'experts venus des pays de la CEMAC (Gabon, Tchad, Centrafrique, Congo, Guinée équatoriale et Cameroun) et des représentants de la Banque de France.

<http://tchadinfos.com/tchad/cemac-beac-adopte-de-nouvelles-mesures-de-lutte-contre-blanchiment-capitaux-financement-terrorisme/>

L'argent de la terreur : Une enquête qui décortique le financement de Daech

Comme on dit toujours, l'argent, c'est le nerf de la guerre. Il en va donc de même pour Daech qui mène une guerre terroriste à la fois aux frontières de son État et à l'extérieur des territoires que cette organisation a fait passer sous sa coupe.

En signant *L'argent de la terreur - Enquête sur les trafics qui financent le terrorisme* Denis Boulard, journaliste indépendant, et Fabien Piliu, de La Tribune, font toute la lumière sur les sources de financement de l'État islamique.

C'est d'abord le pétrole de contrebande qui a permis à Daech d'étendre son pouvoir grâce à la vente sur le marché noir de dizaines de millions de barils de brut. En 2015, 160 puits fonctionnaient en Syrie au profit de Daech, ce qui engendrait des revenus de 1,4 million d'euros par jour. Et paradoxalement, ce pétrole se retrouvait très majoritairement à Damas...

Mais, comme dans toute guerre, c'est aussi le pillage des zones occupées qui a permis à l'État islamique de renforcer ses capacités financières. Ainsi, en mettant la main sur Mossoul en 2014, Daech a récupéré 421 millions d'euros qui dormaient dans la banque centrale de la ville.

Pour des djihadistes qui interdisent la consommation de toute drogue, il ne semble cependant pas y avoir de problème à vivre de la vente de la drogue, et notamment du captagon qui est très en vogue dans cette région du monde. C'est aussi un paradoxe que font ressortir les auteurs de cet ouvrage très éclairant sur le financement du terrorisme.

<https://www.actualitte.com/article/monde-edition/l-argent-de-la-terreur-une-enquete-qui-decortique-le-financement-de-daech/68925>

Lavrov: Daech doit son existence à la drogue

Le lien entre le terrorisme et la drogue est beaucoup plus étroit qu'on ne le croit. Le ministre russe des Affaires étrangères appelle la communauté internationale à intensifier les efforts déployés en matière de lutte contre le trafic de substances psychotropes et expose la position de la Russie face à ce problème.

L'argent de la drogue est l'un des piliers du budget du Daech. De fait, il existe un lien direct entre le trafic de substances interdites et les menaces à la sécurité internationale, estime le ministre russe des Affaires étrangères. Intervenant au Forum international contre la drogue, le chef de la diplomatie russe a cherché à sensibiliser les responsables à ce problème.

« Près de nous il y a l'Afghanistan, où sur les territoires contrôlés par les talibans et d'autres groupes d'opposition la production de drogue prend de l'envergure. En Syrie, en Irak et dans d'autres pays, Daech existe en grande partie grâce au trafic du pétrole, mais aussi à la production de la drogue », a-t-il poursuivi.

Le ministre russe des Affaires étrangères s'est par ailleurs déclaré opposé à toute forme de traitement de substitution qui consisterait à donner à des toxicomanes des médicaments de la famille de la drogue qu'ils utilisent. « Remplacer une drogue par une autre ne s'inscrit pas dans notre vision du problème, celle-ci consiste à renoncer complètement à la consommation de drogue », a-t-il souligné, avant d'ajouter: « Notre objectif est un monde libre de drogue ».

<https://fr.sputniknews.com/international/201701211029712357-lavrov-terrorisme-drogue/>

